

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 AVRIL 2013 à 20H30

Date de Convocation : 9 avril 2013 – **Date d’affichage** : 23 avril 2013.

Le mardi seize avril deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël AUGRANDJEAN, Maire.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, M. Gabriel LALLEMAND, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Marie-Christine MASSU, MM. Jean-François COSNEFROY et Wilfried RYCKEBOER.

Représenté :

- Monsieur Alain GIARD représenté par Madame Noëlle LEFORESTIER

Absents : Mmes Nathalie LEBRETON, Ghislaine LEFEUVRE, MM. Michel CHALLE et Olivier NORMAND.

Secrétaire de séance : Madame Laure LEDANOIS

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10 Votants : 11

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- DIA

Monsieur le Maire présente au conseil quatre déclarations d’intention d’aliéner.

- Parcelles BR 158, 159, 161, 163 à 166 – Maisons de la Plage
- Parcelle BN 133 – rue des hirondelles
- Parcelles BR 214 et 84 – 2 promenade de la mer
- Parcelles AE 154 et 155 – 12 rue des vingt libraires

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l’unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces quatre parcelles. Il sera précisé pour la parcelle BN 133 que la partie correspondant à la demi-rue est la propriété de la commune.

2- Renouvellement Adhésion Association Nationale des Elus du Littoral ANEL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l’ANEL concernant la demande de renouvellement d’adhésion au titre de l’année 2013.

La cotisation 2013 s’élève à 261.12 € soit 0.16 € par habitant (1632 habitants INSEE 2013)

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à renouveler l'adhésion à l'ANEL et à régler la dépense correspondante.

3- Foire aux Bulots 2013 (animations, recrutement et rémunération parkings ...)

a. Animations

Monsieur le Maire informe le conseil du déroulement de la soirée du samedi 27 avril. Celle-ci sera composée de deux concerts.

Le premier à partir de 19h30 jusqu'à 22h00 sera réalisé par le groupe pirouais Les Varous, une subvention exceptionnelle de 300 € sera versée à l'association AL WEST dont fait partie cette formation musicale.

Puis le groupe MEDLEY DUO reprendra l'animation de la soirée à partir de 22h00 pour une prestation de 650 € charges de GUSO comprises.

Le conseil à l'unanimité autorise :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association AL WEST
- La signature du contrat avec le groupe MEDLEY DUO et le règlement afférent à ce contrat.

b. Recrutements parking

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dispositions prévues pour la gestion des parkings pour l'édition 2013 de la foire.

La commune prend en charge le recrutement et la rémunération des encaisseurs et des placiers pendant les 2 jours de foire.

Monsieur le Maire propose donc au conseil le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : 4 encaisseurs y compris le responsable d'équipe et 4 placiers dont la rémunération brute pourrait être définie comme suit :

	Samedi	Dimanche
Monsieur PIERRE (responsable d'équipe)	15.56 € /h	18.67 € /h
Encaisseurs	11.79 € /h	14.15 € /h
Placiers	10.47 € /h	12.56 € /h

Les horaires de travail envisagés sont les suivants : le samedi de 9h00 à 17h00 et le dimanche de 7h00 à 17h00.

Le transport des encaisseurs et placiers sera remboursé sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires territoriaux dans leurs déplacements administratifs selon le décret en vigueur sur présentation de la carte de grise du véhicule utilisé ainsi que du tableau d'émargement complété et signé remis en mairie à l'issue de la manifestation.

Un avenant à la régie droits de place sera rédigé afin de permettre la perception des tickets parking par la commune.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à :

- Procéder au recrutement des 8 personnes nécessaires à la gestion des parkings le samedi 27 avril et le dimanche 28 avril en contrat à durée déterminée, rémunéré selon le nombre d'heures effectuées
- Signer les contrats et régler les dépenses afférentes selon les modalités définies ci-dessus
- Rédiger un avenant à la régie droits de place afin d'inclure la perception des tickets de parking pour un tarif de 2 € pour les véhicules légers et 10 € pour les camping-cars.

4- Budget camping – DM n°1 prise en compte des amortissements

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une décision modificative budgétaire concernant le BP 2013 du camping. Cette modification intervient suite à la réception du tableau des amortissements établi par les services de la trésorerie qui est parvenu après le vote du budget.

La modification est la suivante :

FD : section de fonctionnement – dépense

FR : section de fonctionnement – recette

ID : section d'investissement – dépense

IR : section d'investissement - recette

Comptes à créditer	Comptes à débiter
FD 6811 : + 5 170.00 €	FD 023 : - 5 170.00 €
IR 28033 : + 638.00 €	IR 021 : - 5 170.00 €
IR 28131 : + 1 747.00 €	IR 28181 : - 718.00 €
IR 28151 : +1 130.00 €	
IR 28153 : + 447.00 €	
IR 28184 : + 151.00 €	
IR 28188 : +1 775.00 €	

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder à la décision modificative exposée ci-dessus.

5- Budget assainissement – DM n°1 prise en compte des amortissements

Comme pour le budget camping, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire concernant le BP 2013 de l'assainissement.

La modification proposée est la suivante :

Comptes à créditer	Comptes à débiter
FD 023 : + 23 153.00 €	FD 6811 : - 23 153.00 €
IR 021 : + 23 153.00 €	IR 2808 : - 8 326.00 €
	IR 2813 : - 14 646.00 €
	IR 28158 : - 181.00 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder à la décision modificative exposée ci-dessus.

Arrivée de madame Marie-Christine MASSU – 20h55

6- Communauté de communes du Canton de Lessay – proposition de détermination du nombre et de la répartition des futurs délégués communautaires

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité pour chaque commune de la communauté de communes de se prononcer concernant les modalités de détermination du nombre et de la répartition des futurs délégués communautaires qui siégeront après le renouvellement général des conseils municipaux en 2014.

Deux possibilités sont offertes aux communautés afin de fixer le nombre de délégués et leur répartition :

1. Application du calcul fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit une répartition de nombre de sièges à la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.
Selon la population intercommunale définie au 1^{er} janvier 2013, le nombre de sièges attribué à la communauté de communes serait de 26. Toutefois à l'issue de ce calcul, cinq communes (Angoville sur Ay, Anneville sur Mer, Laulne, La Feuillie et Saint Patrice de Claid) ne bénéficient pas de représentant. Un siège est donc attribué à chacune de ces communes, portant le nombre de sièges pour la communauté à 31.

Dans ce schéma la répartition des sièges serait la suivante :

Communes	Délégués titulaires
Angoville sur Ay	1
Anneville sur Mer	1
Bretteville sur Ay	1
Créances	7
La Feuillie	1
Geffosses	1
Laulne	1
Lessay	6
Millières	2
Pirou	5
Saint Germain sur Ay	2
Saint Patrice de Claid	1
Vesly	2
TOTAL	31

2. Répartition à l'amiable (proposition de la communauté de communes)

Le nombre total obtenu à l'issue du calcul initial peut être majoré de 25% au maximum soit 38 sièges. Les 7 sièges supplémentaires peuvent ainsi être répartis à l'amiable.

Proposition de répartition émise par la communauté de communes :

Communes	Délégués titulaires
Angoville sur Ay	2
Anneville sur Mer	2
Bretteville sur Ay	2
Créances	6
La Feuillie	2
Geffosses	2
Laulne	2
Lessay	5
Millières	3
Pirou	4
Saint Germain sur Ay	3
Saint Patrice de Claid	2
Vesly	3
TOTAL	38

La répartition à l'amiable devra être validée par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Après en avoir débattu, le conseil, à la majorité 10 voix pour et 1 abstention (Mme MASSU) décide de retenir le principe de la répartition en application du CGCT qui porte le nombre de sièges pour la communauté de communes du canton de Lessay à 31 dont 5 pour la commune de Pirou et par conséquent rejette la répartition à l'amiable proposée par la communauté de communes.

7- Camping – devis entretien et travaux

Madame de PIERREPONT présente les devis suivants dont les crédits ont été prévus au BP 2013 :

- Entretien et fonctionnement divers :

Piscine : 1 840.51 €

Peintures salle de jeux /accueil/Chambres : 1 662.77 € HT

Salle de jeux (portes et seuil) : 5 285.00 € HT

Dépliants selon nombre commandé

Animations (soirées dansantes, karaokés) : 1 268.62 € HT

Filet de tennis : 70.50 € HT

Housses et rideaux mobil home : 642.10 € HT

Protection matelas et taies d'oreillers : 1 183.00 € HT

Renouvellement matelas : 1 344.06 € HT

Sécurité du 08/07/2013 au 24/08/2013 inclus : 5 602.88 € HT

- Travaux :

Installation équipement bébé : 249.70 € HT

Acquisition cendriers : 809.00 € HT

Acquisition panneaux : 714.00 € HT

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis présentés ci-dessus et à régler les dépenses afférentes.

8- Camping – annulation location parcelle mobil home et assainissement M et Mme COPPOLA

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la demande de monsieur et madame COPPOLA reçue le 21 mars 2013 concernant l'annulation de la location de parcelle mobil home à compter du 1^{er} janvier 2013 ainsi que le raccordement à l'assainissement pour cette même parcelle.

Monsieur et madame COPPOLA n'ayant pas signé de contrat, la commune n'est pas en mesure de demander le règlement des 3 mois perdus, c'est pourquoi, madame de PIERREPONT propose de procéder à l'annulation des 2 titres correspondants émis en début d'année.

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la reprise de cette parcelle par Madame Agnès GEGAT à compter du 1^{er} avril 2013.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder à l'annulation des titres émis pour le recouvrement de la location et de l'assainissement à l'encontre de monsieur et madame COPPOLA et valide la location de cette même parcelle à compter du 1^{er} avril à madame GEGAT.

9- FSL/FAJ

FSL

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu des services du Conseil Général concernant la participation 2013 au Fonds Social Logement. La participation par habitant reste la même qu'en 2012, soit 0.60 €.

Compte tenu des chiffres du recensement intermédiaire fourni par l'INSEE (1632 habitants), le montant de la participation pour 2013 serait de 979.20€.

Ce fonds de solidarité est destiné à venir en aide aux personnes démunies pour leur permettre d'accéder à un logement en faisant l'avance soit de caution ou de loyers.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6281 du budget prévisionnel communal 2013.

FAJ

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu du Conseil Général concernant la participation 2012 au Fonds d'Aide aux Jeunes. Comme en 2012, une participation de 0.23 € par habitant est demandée, soit 375.36 € pour l'année 2013.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6281 du BP communal 2013.

10-Animation marché du terroir

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la venue le 24 juillet prochain d'un groupe de danse folklorique « La Roundainche » pour l'animation du marché du terroir. Le montant de cette prestation est fixé à 400 € transport compris.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le contrat présenté et à régler la dépense correspondante.

11-Marchés « forfait hiver » - Avenant régie droits de place

Madame de Pierrepont propose de mettre en place un forfait hivernal pour les emplacements du marché. Ce forfait est estimé à 10 € pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars.

Un avenant à la régie droits de place sera rédigé afin d'intégrer la prise en charge de ce forfait ainsi que les droits de place perçus pendant la saison.

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

12-Questions diverses

a. Coupe d'herbe

Madame de PIERREPONT rappelle au conseil la délibération prise le 6 juin 2012 concernant les modalités relatives à la coupe d'herbe pour les terrains communaux, elle propose donc de mettre en vente l'herbe (sur pied) des parcelles communales au plus offrant dans les mêmes conditions qu'en 2012. Une annonce paraîtra dans les journaux ainsi que dans le Pirou info. Un affichage en mairie complétera cette information.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

b. Création de poste agent saisonnier marché(s)

Madame de PIERREPONT informe le conseil de ses démarches concernant le recrutement d'un agent saisonnier ayant pour fonctions placier/régisseur pour les marchés durant la période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre. Ce poste à temps non complet sera rémunéré selon le nombre d'heures effectuées.

Le conseil, à l'unanimité :

- autorise la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en contrat à durée déterminée du 1^{er} avril au 30 septembre rémunéré sur la base du 1^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au recrutement de ce personnel, à son remplacement en cas de nécessité (maladie, démission) et ce pour la durée de son mandat.

c. CLSH –Avenant n° 2 travaux

Monsieur le Maire présente au conseil le devis proposé par l'entreprise JM BOSCHE et validé par l'architecte en charge du dossier, madame Camélia ALEX-LETENNEUR concernant des travaux supplémentaires au CSLH.

Ce devis s'élève à 6 399.75 € HT et concerne le lot 1 Démolition/Gros œuvre du marché de travaux initial.

Le conseil, à la majorité 8 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché initial, le devis de l'entreprise BOSCHE correspondant ainsi que la dépense afférente C2313/37 du BP 2013.

Monsieur le Maire précise que des travaux concernant la toiture seront peut-être à réaliser ultérieurement, l'avis du bureau de contrôle du chantier à ce sujet étant actuellement en attente.

Monsieur RYCKEBOER informe le conseil de ses démarches concernant l'éventuelle acquisition d'une bande de terrain de 3 mètres de large environ derrière le bâtiment du centre de loisirs qui permettrait de créer un accès au bâtiment notamment pour un meilleur entretien. Le bâtiment initial ayant été construit sur la limite de propriété.

Cette question sera revue ultérieurement dans la mesure où il est nécessaire de définir une proposition de prix pour ces acquisitions.

d. Acquisition d'un véhicule utilitaire camping

Madame de PIERREPONT informe le conseil que le véhicule prêté par la commune au camping ne passera pas le contrôle technique compte tenu de son âge et de son état.

Afin de permettre à l'agent du service technique du camping de travailler dans de bonnes conditions, il est nécessaire de procéder rapidement à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Une consultation a été réalisée en ce sens auprès des concessionnaires RENAULT et PEUGEOT ainsi que du garage DUTOT de Pirou.

Pour un véhicule neuf :

- RENAULT propose un Kangoo express à 11 224.14 € HT
- PEUGEOT propose un Peugeot Partner à 11 226.80 € HT

Pour un véhicule d'occasion :

- RENAULT propose un Kangoo 61 653 kms pour 7 221.14 € HT
- PEUGEOT ne propose pas de véhicule
- Le garage DUTOT propose un Kangoo 53 500 kms pour 6 605.35 € HT

Compte tenu du peu de kilomètres parcourus par ce véhicule dans l'année et des propositions reçues par les différents prestataires, madame de PIERREPONT propose de retenir l'offre du garage DUTOT pour le véhicule utilitaire Kangoo pour 6 605.35 € HT.

Le conseil, à l'unanimité valide la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette acquisition ainsi qu'à régler les dépenses afférentes prévues au BP camping 2013.

TOUR DE TABLE

Madame LEDANOIS souhaiterait qu'un dispositif de prévention soit installé à la Barberie afin de faire ralentir les automobilistes. Monsieur le Maire précise que l'installation d'un radar éducatif est à l'étude.

Madame LEDANOIS signale au conseil qu'une haie gêne la visibilité à la Barberie et souhaiterait qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires de celle-ci afin qu'ils fassent le nécessaire. Un courrier sera rédigé en ce sens.

Madame LEFORESTIER souhaiterait savoir si le cabinet ARTELIA a remis ses conclusions suite à la réception des résultats des sondages pour les projets d'aménagement des cales. Monsieur le Maire informe le conseil que le cabinet d'études n'a pas encore rendu ses conclusions à ce jour.

Madame LEFORESTIER aimerait avoir des informations concernant les démarches en cours pour la modification du PLU. Monsieur le Maire informe le conseil que la commission d'appel d'offres a besoin de temps compte tenu de la technicité des dossiers reçus. Cette question sera revue lors d'un conseil ultérieur.

Madame LEFORESTIER souhaiterait connaître le montant de la dette par habitant. Ces données sont en attente de transmission de la part du trésor public et seront communiquées lors de la prochaine réunion de conseil.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 mai à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 .

Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.